


**CONSULTATIONS**  
CAHIER D'ACCOMPAGNEMENT



VERS UN NOUVEAU  
PLAN D'ACTION  
GOUVERNEMENTAL  
**EN MATIÈRE DE**  
**VIOLENCE CONJUGALE**




© Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Ce document peut être consulté sur le site Web  
du Secrétariat à la condition féminine :  
[scf.gouv.qc.ca](http://scf.gouv.qc.ca)

ISBN : 978-2-550-80426-0 (PDF)

Dépôt légal : 2018  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec



## CONTEXTE


Au Québec, la mise en commun des efforts déployés pour lutter contre la violence conjugale a favorisé la réalisation de progrès notables depuis l'adoption, en 1995, de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale, intitulée *Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*.

Le Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale (Plan d'action 2012-2017), soit le troisième plan d'action découlant de cette politique, est arrivé à son terme. Un bilan des réalisations relatives aux 135 engagements de ce plan d'action a été produit et constitue un document de référence pour les consultations qui seront menées auprès des partenaires des milieux parapublics, communautaires et de la recherche.

Le présent cahier s'inscrit donc en complément du bilan du Plan d'action 2012-2017 et servira d'outil de réflexion en vue de l'élaboration d'un nouveau plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale.

La mise en œuvre du Plan d'action 2012-2017 a été l'occasion pour le gouvernement du Québec de poursuivre, avec ses partenaires, les efforts visant à lutter contre cette forme de violence et à venir en aide aux personnes qui en sont victimes. Les 135 actions de ce plan représentent les engagements respectifs pris par le Secrétariat à la condition féminine, le ministère de la Justice, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de la Sécurité publique, le Directeur des poursuites criminelles et pénales, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le ministère de la Famille, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le Secrétariat aux affaires autochtones, qui en ont assuré la réalisation.

Les rapports égaux entre les femmes et les hommes, ainsi que la promotion de modèles relationnels basés sur le respect des droits de la personne, le respect des différences et la responsabilité individuelle, représentent des éléments incontournables permettant d'éradiquer la violence conjugale, dont les femmes sont particulièrement victimes.



Le gouvernement reconnaît que la poursuite des efforts en ce sens demeure nécessaire et souhaite, dans le cadre des consultations, connaître l'avis des participantes et des participants sur :

- 1** Les mesures mises en œuvre qui doivent être consolidées;
- 2** Les enjeux sur lesquels le prochain plan d'action en matière de violence conjugale devrait porter particulièrement;
- 3** Les solutions novatrices qui pourraient inspirer les actions à mettre en œuvre en réponse à ces enjeux.

À cet effet, des pistes de réflexion sur la base desquelles pourront être partagés avis et recommandations sont présentées ci-après.

## **EN MATIÈRE DE PRÉVENTION, DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION**

Le bilan du Plan d'action 2012-2017 présente les mesures qui ont été déployées par le gouvernement en matière de prévention de la violence conjugale, telles que le soutien à des activités de sensibilisation ou la diffusion d'information sur cette problématique et les ressources d'aide disponibles à la fois pour les victimes et les auteurs de violence conjugale.

Ces réalisations, ajoutées au soutien accordé aux nombreux organismes partenaires pour le déploiement de projets dans leurs communautés respectives, ont contribué à l'atteinte des objectifs de prévention que le gouvernement s'était donnés pour la période couverte par le Plan d'action 2012-2017. Toutefois, du chemin reste à parcourir pour prévenir, en amont, les diverses causes de la violence conjugale et promouvoir des relations de couple et des rapports amoureux sains et égalitaires à tous les âges et au sein de tous les groupes de la population.

Par ailleurs, les personnes aux prises avec une problématique de violence conjugale ont besoin d'une information pertinente et adaptée. Celle-ci est souvent disponible, mais il y a toujours lieu de trouver des moyens novateurs permettant de mieux rejoindre les victimes. Finalement, la tenue d'activités de sensibilisation apparaît toujours pertinente pour mobiliser davantage la population.

Les questions qui suivent visent à susciter une discussion sur les enjeux en matière de prévention, de sensibilisation et d'information en ce qui concerne la violence conjugale et amoureuse ainsi que sur les solutions à privilégier.

### **Promotion des rapports amoureux exempts de violence**

- » Outre le milieu scolaire, quels autres milieux sont propices à la promotion des rapports amoureux exempts de violence chez les jeunes? Quels moyens sont à privilégier ?
- » Quels seraient les moyens les plus efficaces à utiliser pour promouvoir auprès des parents les relations amoureuses exemptes de violence ?
- » Au sein de la population adulte, notamment chez les jeunes adultes, quels sont les moyens à mettre en œuvre pour renforcer la promotion des rapports amoureux exempts de violence ?

- » Comment favoriser la pleine participation des garçons et des hommes à la promotion des rapports amoureux exempts de violence ?
- » Est-ce que des initiatives du Québec ou d'ailleurs pourraient être multipliées à l'égard de la promotion des rapports amoureux exempts de violence, sains et égalitaires ?
- » Quels moyens doit-on mettre en place pour contrer la banalisation de la violence ?

### **Sensibilisation**

- » La violence conjugale est-elle encore tolérée au sein de la société québécoise ? Si oui, de quelle façon cette tolérance sociale se manifeste-t-elle et par quels moyens de sensibilisation peut-on la contrer ?
- » Quels aspects de la violence conjugale et amoureuse semblent moins connus de la population ou font toujours l'objet de mythes ou de tabous ? Quels sont ceux qui méritent une attention prioritaire aux fins de sensibilisation ? Pourquoi ?
- » Certains groupes de la population, par exemple les personnes immigrantes ou de minorités ethnoculturelles, LGBT, âgées ou handicapées, vivent-elles des enjeux propres en termes de sensibilisation ? Quels sont ces groupes et ces enjeux ? Quelles approches ou pratiques permettraient de mieux en tenir compte ?

### **Diffusion de l'information**

- » En matière d'information, quels aspects de la violence conjugale et amoureuse parmi les suivants semblent moins connus des victimes, des témoins ou des auteurs de celle-ci :
  - Les différentes manifestations de la violence conjugale et amoureuse;
  - La différence entre la violence conjugale et d'autres types de violence entre partenaires intimes;
  - Les impacts de la violence conjugale en période périnatale;
  - Les impacts de l'exposition des enfants à la violence conjugale;
  - Les droits des victimes;

- Le processus judiciaire;
  - Les ressources disponibles pour les victimes (maisons d'hébergement, centres d'aide aux victimes d'actes criminels [CAVAC], lignes d'écoute, services offerts dans les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux [CIUSSS] et les centres intégrés de santé et de services sociaux [CISSS], etc.) et pour les auteurs d'actes de violence;
  - D'autres aspects?
- » Parmi ces différents aspects, lesquels méritent d'être mieux connus prioritairement et pourquoi?
- » Certains groupes de la population, par exemple les personnes immigrantes ou de minorités ethnoculturelles, LGBT, âgées, handicapées ou de langue anglaise, vivent-elles des enjeux propres en termes d'accès à l'information dont ils ont besoin? Quels sont ces groupes et ces enjeux? Quelles approches ou pratiques permettraient de mieux en tenir compte?

## EN MATIÈRE DE DÉPISTAGE ET D'INTERVENTION PSYCHOSOCIALE

### DÉPISTAGE DE LA VIOLENCE CONJUGALE

Au cours de la mise en œuvre du Plan d'action 2012-2017, le dépistage et l'identification précoce de la violence conjugale ont été consolidés par l'entremise de la formation et du soutien des professionnelles et des professionnels de différents milieux, dont celui de la santé et des services sociaux, l'amélioration de la détection de la violence conjugale en période périnatale et le développement de l'évaluation de la dangerosité des personnes ayant des comportements violents.

Les questions qui suivent visent à susciter une discussion sur les enjeux persistants en matière de dépistage précoce de la violence conjugale ainsi que sur les solutions à privilégier et à prioriser.

- » Compte tenu de la prévalence de la violence conjugale chez les jeunes couples, les personnes intervenant auprès de ce groupe de la population (en milieu scolaire ou dans d'autres contextes) devraient-elles être davantage impliquées sur le plan du dépistage et de l'intervention? Si oui, de quelle manière?
- » Le dépistage de l'exposition des enfants à la violence conjugale pourrait-il être amélioré? Si oui, par quels moyens concrets?
- » Les milieux de travail, les syndicats et les employeurs ont-ils un rôle à jouer en matière de dépistage et d'identification précoce de la violence conjugale? Si oui, lequel?
- » Le dépistage et l'évaluation de la violence conjugale postséparation pourraient-ils être améliorés? Si oui, dans quels contextes et par quels moyens concrets?
- » Le dépistage est-il plus difficile au sein de certains groupes de la population? Si oui, quelles approches ou pratiques permettraient de mieux tenir compte de cet enjeu?

### INTERVENTION PSYCHOSOCIALE

Comme en témoigne le bilan du Plan d'action 2012-2017, l'atteinte des objectifs liés à l'intervention psychosociale a reposé, entre autres, sur la mise en commun du soutien gouvernemental et de l'expertise des partenaires communautaires. En effet, le financement des organismes qui travaillent avec les victimes de violence conjugale et leurs enfants de même que celui des organismes intervenant auprès des conjoints ayant des comportements violents sont demeurés des assises importantes de la mise en œuvre de ce plan d'action.



Les organismes publics, parapublics et communautaires qui offrent des services aux personnes touchées par la violence conjugale doivent continuellement relever certains défis, tant sur le plan de leur accessibilité que sur celui de leur capacité à s'adapter aux besoins et aux réalités de plusieurs groupes de la population. Alors que le profil des victimes qui sollicitent de l'aide évolue, à l'instar du profil des agresseurs, les interventions seront appelées, au cours des prochaines années, à s'adapter aux diverses réalités.

Les quelques pistes de questionnement qui suivent visent à susciter une discussion sur ces défis ainsi que sur les solutions à privilégier et à prioriser.

### **Formation des intervenantes et des intervenants**

- » Quels milieux d'intervention non spécialisés en matière de violence conjugale pourraient bénéficier d'une formation et d'outils pour contribuer au dépistage de la violence conjugale, au soutien des victimes ou à leur orientation vers des ressources spécialisées ?
- » Parmi ces différents milieux, lesquels devraient être formés et outillés prioritairement ?
- » Pour les intervenantes et intervenants des milieux spécialisés en matière de violence conjugale, quels sont les principaux besoins de formation ?
  - La formation en lien avec les réalités et les besoins de groupes spécifiques de la population ? De quels groupes s'agit-il ?
  - La formation en lien avec les enfants exposés à la violence conjugale ?
  - La connaissance du système judiciaire ?
  - La connaissance d'enjeux émergents tels que ceux reliés aux nouvelles technologies ?
  - L'évaluation du risque pour la sécurité des victimes ?
  - D'autres aspects ?

### Ressources pour les victimes

- » Outre les ressources d'aide psychosociale, d'information et de référence existantes, est-ce que des types de services pourraient être mis en place pour soutenir les victimes et leurs proches ainsi que les personnes ayant des comportements violents? Si oui, lesquels?
- » Sur quels plans l'offre de service des maisons d'hébergement pour victimes de violence conjugale pourrait-elle bénéficier d'un développement et d'un soutien prioritaires?

### Complémentarité des services

- » Comment pourrait-on améliorer la complémentarité des services publics, parapublics et communautaires offerts sur le plan de l'intervention psychosociale? Est-ce que des initiatives du Québec ou d'ailleurs pourraient être multipliées à cet égard?
- » Sur quels plans les services s'adressant aux personnes ayant des comportements violents et les services offerts aux victimes pourraient-ils s'avérer complémentaires? Quelles pratiques exemplaires en la matière existe-t-il au Québec ou ailleurs et mériteraient d'être multipliées?

## **EN MATIÈRE D'INTERVENTION POLICIÈRE, JUDICIAIRE ET CORRECTIONNELLE**

Parmi les réalisations du Plan d'action 2012-2017 liées à l'intervention policière, judiciaire et correctionnelle, soulignons les services d'accompagnement offerts par le réseau des centres d'aide aux victimes d'actes criminels, la formation continue des policières et des policiers ainsi que des procureures et des procureurs, la signature d'ententes entre des corps de police et des organismes spécialisés, l'ajout de recours civils d'ordonnance de protection et la création d'un comité d'examen des homicides intrafamiliaux.

Les questions qui suivent visent à susciter une discussion sur les enjeux prioritaires en matière d'intervention policière, judiciaire et correctionnelle ainsi que sur les solutions à privilégier.

- » Outre les moyens existants, quels moyens pourraient être mis en œuvre pour soutenir davantage les victimes qui veulent dénoncer leur agresseur à la police?
- » Outre les moyens existants, quels moyens pourraient être mis en œuvre pour améliorer le traitement des dossiers de violence conjugale et soutenir les victimes qui participent au processus judiciaire?
- » Outre les moyens existants, quels moyens pourraient être mis en œuvre pour susciter la concertation de l'ensemble des intervenantes et des intervenants concernés et assurer la sécurité de la victime, et ce, à chaque étape du processus judiciaire?
- » Comment pourrait-on améliorer la complémentarité des services publics, parapublics et communautaires offerts sur le plan de l'intervention policière, judiciaire et correctionnelle? Est-ce que des initiatives du Québec ou d'ailleurs pourraient être multipliées à cet égard?
- » Comment devrait-on moduler l'offre de service pour mieux soutenir les différents groupes de la population?

## EN MATIÈRE DE PARTAGE DE L'EXPERTISE ET DE DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES

Au cours de la durée de mise en œuvre du Plan d'action 2012-2017, le soutien financier à des projets de recherche en matière de violence conjugale, le développement d'une formation Web pour les intervenantes et intervenants du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que l'appui à une veille scientifique électronique mensuelle sur le sujet figurent parmi les nombreux moyens mis sur pied pour consolider le soutien aux professionnelles et aux professionnels qui interviennent auprès des victimes de violence conjugale.

Les pistes de questionnement qui suivent visent à faire ressortir les enjeux et les moyens à privilégier et à prioriser en matière de recherche et d'échange d'expertise.

### Recherche

- » Quels sont les grands volets ou thématiques en matière de violence conjugale qui mériteraient une attention particulière sur le plan de la recherche?

### Échange d'expertise

- » Quelles initiatives pourraient être envisagées pour favoriser un meilleur échange d'expertise entre intervenantes et intervenants de différents milieux?
- » Entre quels milieux les rapprochements sont-ils à privilégier et à soutenir?

---

**Pour compléter votre préparation et alimenter votre réflexion :**

Bilan du Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale :  
[http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/Violence/Bilan\\_Plan\\_d\\_action\\_2012-2017\\_version\\_francaise.pdf](http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/Violence/Bilan_Plan_d_action_2012-2017_version_francaise.pdf).

Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale :  
[http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/Violence/Plan\\_d\\_action\\_2012-2017\\_version\\_francaise.pdf](http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/Violence/Plan_d_action_2012-2017_version_francaise.pdf).

Politique d'intervention en matière de violence conjugale, *Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale* (1995):  
[http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/Violence/Prevenir\\_depister\\_contrer\\_Politique\\_VC.pdf](http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/Violence/Prevenir_depister_contrer_Politique_VC.pdf).



SCF.GOUV.QC.CA

Secrétariat  
à la condition  
féminine

Québec 